

<https://47.snuipp.fr/De-l-alerte-a-la-greve>



De l'alerte à la grève

- À suivre - Communiqués nationaux du SNUipp -

Date de mise en ligne : vendredi 12 janvier 2024

Dernière mise à jour : 12 janvier 2024

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

En novembre, les sections départementales de la FSU-SNUipp avaient déposé 102 alertes sociales pour dénoncer la dégradation des conditions de travail. Reçue dans les DSDEN comme au Ministère, les réponses n'ont pas été à la hauteur des besoins d'un Service public d'éducation de qualité, respectueux des personnels et des élèves.

Le choix politique d'annuler 1059 suppression de postes a néanmoins montré que la mobilisation rendait possible des victoires. Et en appelle d'autres.

Constatant l'épuisement des enseignant-es et des AESH, le syndicat a déposé le 28 novembre 102 alertes sociales dans tous les départements pour exiger des réponses à la souffrance qui s'exprime sur le terrain.

La plateforme "[J'ALERTE](#)" a été mise en ligne afin que le vécu quotidien des personnels soit connu, entendu et que des solutions soient trouvées. De nombreux témoignages montrent un quotidien difficile, des conditions de travail loin d'être satisfaisantes, une exaspération forte.

Ces alertes ont déjà débouché sur l'annulation de 1059 suppressions de postes. Un choix politique qui montre que la mobilisation initiée par la FSU-SNUipp commence à porter ses fruits. Ce premier pas reste néanmoins insuffisant, c'est pour cela que l'intersyndicale FSU-CGT-Sud Education-FO appelle à la grève le 1er février prochain.

Ensemble nous voulons être entendu-es !

Des moyens pour un service public d'éducation de qualité

L'enquête du syndicat montre un besoin impérieux de postes : il s'agit de faire baisser les effectifs dans les classes, d'assurer les remplacements ou de reconstituer les RASED et PMQDC. Par ailleurs, l'inclusion n'est pas remise en cause en tant que telle mais dans les moyens qui y sont dévolus. Cela veut dire créer des places en nombre suffisant dans les établissements spécialisés et en ULIS pour permettre le respect des notifications. Cela veut dire aussi recruter des AESH en nombre suffisant, sous statut, pour une inclusion de qualité.

C'est pour cela que la FSU-SNUipp exige :

- L'annulation immédiate des suppressions de poste
- Des moyens pour l'inclusion : augmentation des places en ESMS comme en UliS et un vrai statut pour les AESH
- La mise en place d'un plan triennal de recrutement pour abaisser les effectifs, sanctuariser les postes de remplacements, reconstituer les Rased/PDMQDC et recruter un nombre d'AESH formés et sous statut à la hauteur des besoins

Du respect pour les personnels

La faiblesse salariale est prioritairement notée comme une non reconnaissance des missions accomplies, source de souffrance pour les PE et les AESH. Par ailleurs, la question du temps de travail est relevée comme centrale : à ce jour le travail invisible des personnels - réunions, préparation, temps d'accueil- n'est pas reconnu. Enfin, les personnels ressentent les fréquents refus d'autorisation d'absence comme un manque inadmissible de bienveillance de l'institution à leur égard.

C'est pour cela que le syndicat exige :

- Une augmentation de 300 euros net mensuels immédiatement et sans contrepartie pour les PE et les AESH
- D'autoriser les personnels à s'absenter avec traitement pour les RDV médicaux et les obsèques
- Une redéfinition du temps de travail (prise en compte des 20 min et du travail invisible) pour en alléger la charge, et aller vers un temps complet pour les AESH

Contre le « choc des savoirs » et pour une autre politique éducative

Les annonces du 5 décembre dernier constituent une des pièces majeures du puzzle d'une école encore plus inégalitaire qui aggrave le tri social .

Pour les enseignant-es, les atteintes permanentes à leur liberté pédagogique participe d'une perte de sens du métier qui les affecte. Ainsi l'imposition de manuels, de démarches pédagogiques ou les évaluations nationales sont pointées comme aggravant leurs conditions de travail.

Mais les personnels se sentent aussi démuni-es par la négation du droit à la formation continue dont ils et elles s'estiment victimes.

C'est pour cela que la FSU-SNUipp exige :

- Le maintien de la liberté pédagogique : non imposition des manuels, des démarches pédagogiques et abandon des évaluations nationales
- Le droit à 18 demi-journées par an de formation continue choisie sur temps de classe

La journée du 1er février sera une nouvelle étape de mobilisation pour porter ces revendications. Ensemble, construisons les suites afin que le ministère écoute enfin la profession.